

Pleudihen

Village



02/04/2021 n°2084

Le budget communal 2021

Les élus se sont réunis le jeudi 25 mars pour voter notamment le Budget primitif 2021 pour la commune et la Maison de Santé Laënnec.

Pour le budget principal, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **2.205.859 €** soit 73.512 € de plus que le budget précédent. Elles se composent entre autres des produits des services du domaine (297.964 €), des impôts et taxes (1.228.560 €), des dotations, subventions et participations (617.025 €) et des revenus des immeubles (12.000 €).

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à **1.917,250 €** soit 19.163,65 € de plus que l'an passé. Les charges à caractère général s'élèvent à 703.034 € (690.563 € en 2020), les charges de personnel à 843.611 €, les autres charges de gestion à 222.000 €. La commune paiera 51.605 € d'intérêts sur les emprunts contractés les années précédentes (contre 57.574 € en 2020).

L'excédent prévisionnel de fonctionnement se monte à **447.309 €**. Il servira à financer les investissements.

Concernant l'imposition locale, le Conseil municipal s'est prononcé pour le maintien des taux votés en 2020. Toutefois, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, l'Etat a décidé de compenser en partie la perte que cela représentait pour les communes par le reversement de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties correspond donc en 2021 à l'addition de la part communale de 2020 (15,17%) et de la part départementale (19,53%) soit un taux de 34,70% qui ne changera rien pour les contribuables pleudihennais.

Les élus ont voté à l'unanimité un programme d'investissement de **1.022.273 €**. Il se compose notamment d'une opération intitulée « Transition énergétique » qui permettra le remplacement des toitures de la Salle des Fêtes, du Presbytère et le remplacement des portes et fenêtres de l'école publique. Cette opération sera subventionnée à hauteur de 80% (200.000 €) par l'Etat dans le cadre du Plan de relance.

Outre la poursuite d'opérations déjà commencées (immeuble du centre bourg pour 132.726 € subventionné à hauteur de 50.000 € par le Département), le Conseil municipal a également voté l'aménagement en liaison douce entre le bourg et le Buet via le Pont de Cieux (140.000 €), la construction d'un skate-park (50.000 €), le drainage du terrain des sports (24.000 €), le remplacement d'un véhicule du service technique (10.000 €), ainsi qu'une réserve foncière de 100.000 €.

Le remboursement des emprunts s'élève à 202.512 €.

Ces opérations d'investissement seront financées notamment par l'excédent prévisionnel de fonctionnement, la vente des terrains pour la pharmacie et à la Gare (87.932 €), le FCTVA (78.444 €) et par différentes subventions (336.343 €) dont celle du plan de relance.

Pour le budget de la Maison de Santé Laënnec, les charges s'élèvent à **40.611 €**. Le remboursement du capital de l'emprunt s'élève à 45.000 €. L'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à 2020 est liée à la location sur une année complète du bâtiment modulaire qui accueille les ostéopathes. Pour les financer, les recettes de fonctionnement sont liées principalement aux loyers des professionnels. Les dépenses d'investissement sont évaluées à **835.109 €** dont 705.000 € de dépenses liées aux travaux d'extension qui débiteront au second semestre de cette année. Cette construction sera financée par l'emprunt.

Bernard OGER
Conseiller délégué aux Finances et Infrastructures

CENTRE CULTUREL / BIBLIOTHÈQUE

02.96.88.20.55

Lundi	14h-18h00
Mardi	9h-12h30
Mercredi	9h-12h30 14h-17h30
Jeudi	14h-17h30
Vendredi	10h-12h30
Samedi	9h-12h30



En raison des contraintes sanitaires, l'Assemblée générale du Judo Club Pleudihennais

prévue le Samedi 17 avril 2021 est reportée à une date ultérieure.

MARCHÉ tous les MARDIS de 9h à 13h

place de la mairie



Fruits et légumes, poissonnerie, fleurs, boucherie-charcuterie, galettes, artisanat, fromages, produits laitiers fermiers...

- Tous les 15 jours : Les jardins de Stéphane (arrivage plants : salades, fraisiers, fleurs...)

INFOS PRATIQUES

Sapeurs-pompiers :

112 ou 18 (fixe)

Médecin : 15. Pharmacie : 3237

Sage-femme ☎ 09.84.45.25.37

Assistante sociale : RDV au 02.96.80.00.80

Association « Soleil et Sourires » ☎ 02.96.83.20.75

Ambulances de La Rance ☎ 02.96.83.38.64

Conciliateur de justice : permanence en mairie (☎ 02.96.83.20.20)

Taxi LEMOINE ☎ 06.08.54.09.22

Solidarités Nouvelles face au chômage reçoit en mairie sur RDV chaque 2ème mardi du mois. Inscription au 02.96.83.20.20

TRI SÉLECTIF (sacs jaunes).

Dans les villages : mardi 13/04

Dans le bourg : tous les mardis.

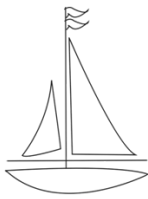




A vos agendas

Lundi 5 avril à 10h45
sur France 3 Bretagne
Sébastien BOUCHER,

responsable du service Espaces verts de la commune,
sera sur le plateau de l'émission
ENSEMBLE C'EST MIEUX
pour parler du jardinage au naturel



RAPPEL : INTERDICTION DE CARÉNER SUR LE DOMAINE MARITIME.

Cette opération d'entretien, pour les bateaux protégés par antifouling, est aujourd'hui réglementée. En effet, le carénage est strictement interdit sur le domaine public maritime, les grèves et les cales de mise à l'eau non équipées des communes de l'estuaire de la Rance (articles 5 et 6 du règlement du SAGE révisé Rance Frémur Baie de Beussais).

Par ailleurs, l'article L-216-6 du code de l'Environnement dispose que « *le fait de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales, directement ou indirectement, une ou des substances quelconques dont l'action ou les réactions entraînent, même provisoirement, des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune, (...), ou des modifications significatives du régime normal d'alimentation en eau ou des limitations d'usage des zones de baignade, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.* »

ECOLE : RENTREE 2021 - Inscriptions

ECOLE COMMUNALE « ENTRE TERRE ET MER ».

Alexandra Bourret : 02.96.83.21.29 ou par mail : ecole.0221556x@ac-rennes.fr

« PORTES OUVERTES » PERSONNALISEES A L'ECOLE NOTRE-DAME

Anne-Cécile Québriac : 09.61.46.52.08 ou 02.96.83.35.43.
eco22.nd.pleudihen@enseignement-catholique.bzh
<https://ecolenotredame.toutemonecole.fr/>

COVID 19 : renforcement des mesures sanitaires

Les restrictions actuellement en vigueur dans 19 départements sont étendues à tout le territoire métropolitain, dès le samedi 3 avril et pour une durée de 4 semaines, soit :

- * pas de déplacement en journée au-delà de 10 km sauf motif impérieux (sur présentation de l'attestation) ;
- * le couvre-feu **s'applique à l'ensemble du territoire national entre 19h le soir et 6h du matin** avec une obligation de présenter une attestation dérogatoire au couvre-feu lors des déplacements.
- * les sorties et déplacements sans attestations dérogatoires sont interdits sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive ;
- * les établissements autorisés à ouvrir ne pourront plus accueillir de public après 19h00.

Par ailleurs, **aucun déplacement inter-régional n'est autorisé après le lundi 5 avril**, sauf motif impérieux, avec toujours la possibilité de retour en France pour les Français de l'étranger, ainsi que trajets des travailleurs transfrontaliers.

(source : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>)

DINAN AGGLOMERATION

La BIODIVERSITE

Gaspard, le lézard des murailles, s'est caché sur le territoire de Dinan Agglomération et nous souhaitons le retrouver.

Aidez-nous à enrichir l'Atlas de la Biodiversité !

Si vous voyez Gaspard, localisez-le sur la plateforme en ligne



biodiversite.dinan-agglomeration.fr

RESTAURANTS

Menus de Pâques à emporter...



La Cale de Mordreuc

Menu de Pâques, 35 euros :

Les entrées :

Araignées et Jack de Tomy,
Asperges blanches

•••

Agneau breton fumé à la Sauge, pomme de terre, navet, carotte, salsa verte

•••

Easter ChocoNut

Commandes au 02.96.83.20.43 ou lacaledemordreuc@orange.fr.
Les retraits sont possibles le samedi à partir de 16h et le lundi de 10h à 12h. <http://www.lacaledemordreuc.fr/>



L'OSMOSE

Menu de Pâques, 39 euros :

Œuf bio mollet, magret fumé maison, Jeunes pousses

•••

Agneau rôti en terre et mer, Asperge et artichaut, Crème à l'ail noir

•••

Coque chocolat, Coco citron.

Commandes jusqu'au vendredi 2 Avril, dans la limite des stocks disponibles au 02.96.83.38.75 ou contact@restaurant-losmose.com
Les retraits sont possibles au restaurant samedi 3 et dimanche 4 Avril, de 16h à 19h. <https://www.restaurant-losmose.com/>



ASSOCIATION

« Demain ça commence aujourd'hui »

Un geste simple du quotidien pour votre santé et l'environnement : préférer le savon en pain au gel douche

Le gel douche n'est en réalité qu'une base de savon liquide mélangé à de l'eau, mais additionné à des conservateurs afin de stabiliser la formule. La longueur de la composition sur l'emballage du produit vous en dira long sur les ajouts pas toujours bénéfiques pour la santé et la peau et potentiellement toxiques (perturbateurs endocriniens, etc...).

Autre désavantage : son coût élevé. Se laver avec un gel douche serait en moyenne trois fois plus cher que d'utiliser un savon solide. On peut ainsi profiter des économies réalisées pour privilégier les savons bio, parfois plus chers à l'achat mais meilleurs pour la santé.

Nous avons la chance d'avoir à Pleudihen un artisan Saponnier **Ohepo** qui fabrique des savons aussi respectueux de la peau que de la nature, c'est peut être l'occasion de les tester.

Enfin, le savon est presque zéro déchet. Les flacons de gel douche, même s'ils sont recyclables, demandent énormément de ressources pour leur fabrication, quand les savons solides se contentent d'un simple emballage en carton.